

Projet EMILI - Ce que disent les avis officiels sur les impacts environnementaux

Synthèse des avis des garantes de la CNDP et de la MRAE

1. Appréciation générale du projet

Les deux documents s'inscrivent dans des registres distincts mais complémentaires. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) **se concentre sur les enjeux environnementaux**, la qualité de l'évaluation environnementale et la prise en compte des impacts du projet. Le rapport des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) analyse quant à lui le déroulement, la qualité et les enseignements de **la concertation menée après le débat public**.

Tous deux soulignent que le projet EMILI s'inscrit dans un contexte de fortes attentes, tant sur le plan industriel et économique que sur les plans environnemental, territorial et démocratique.

2. Impacts sur l'environnement, la biodiversité, la santé et les paysages

Les impacts environnementaux du projet EMILI occupent une place centrale dans les deux documents. Ils constituent une part importante des interrogations exprimées par le public et des observations formulées par les instances indépendantes.

Environnement et milieux naturels

La MRAE souligne que le projet est susceptible d'entraîner des effets notables sur les milieux naturels, notamment en raison de l'artificialisation des sols, des défrichements envisagés et de l'implantation d'infrastructures industrielles et de transport associées. Elle relève notamment que le projet, tel que présenté, conduirait à la destruction de zones de compensation mises en place en 2019 pour la carrière de kaolin.

L'autorité environnementale indique par ailleurs que certaines données demeurent incomplètes. Par exemple, le défrichement annoncé à hauteur de 45 hectares ne prend pas en compte l'ensemble des installations et opérations prévues. Ces lacunes limitent la compréhension globale des impacts, notamment à l'échelle de l'ensemble du projet. La

possibilité de recourir à une compensation financière via une soulte, prévue par le code forestier, est également évoquée.

Biodiversité

La question de la biodiversité est identifiée comme **un enjeu majeur, minoré donc insuffisamment pris en compte à ce stade.**

La MRAe observe que le dossier ne permet pas toujours de croiser précisément les implantations prévues avec les sensibilités écologiques recensées dans l'état initial, notamment au sein des continuités écologiques. La compatibilité du projet avec la trame verte et bleue reste ainsi à démontrer.

L'autorité recommande de renforcer l'analyse des effets sur les habitats, les espèces et les corridors écologiques, ainsi que la présentation des mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. Certains enjeux, notamment relatifs à des espèces protégées telles que le Triton crêté ou le Sonneur à ventre jaune, ne sont pas évalués de manière suffisante.

Ces préoccupations ont également été largement exprimées lors de la concertation, où plusieurs participants ont exprimé des inquiétudes quant aux conséquences du projet sur les écosystèmes locaux et leur évolution à long terme.

Santé humaine

Les impacts potentiels sur la santé constituent un autre axe de vigilance.

Les documents font état d'interrogations portant sur les nuisances liées aux activités industrielles et aux transports (bruit, qualité de l'air, vibrations), ainsi que sur les risques associés aux pollutions accidentelles ou chroniques. La MRAe relève que certains de ces impacts sont encore peu documentés à ce stade et appelle à une analyse plus complète et territorialisée.

Paysages et cadre de vie

Les effets sur les paysages et le cadre de vie sont également mentionnés comme des enjeux importants. Si des éléments de représentation visuelle sont fournis, l'autorité environnementale estime que l'analyse paysagère gagnerait à être approfondie, notamment pour apprécier l'insertion des installations dans leur environnement et leurs effets à différentes échelles spatiales et temporelles.

Dans le cadre de la concertation, ces questions paysagères et de qualité de vie ont été régulièrement soulevées par le public, en lien avec l'identité des territoires concernés et les usages existants.

3 Exemples d'impacts et de points de vigilance par grands thèmes

Afin de rendre plus concrets les enjeux identifiés, les documents mettent en évidence plusieurs exemples d'impacts potentiels ou de questions non totalement résolues à ce stade du projet.

Eau et ressources hydriques

Les besoins en eau du projet, ainsi que les rejets associés aux différentes phases d'exploitation, constituent un sujet récurrent. Des interrogations portent sur les volumes mobilisés, la disponibilité de la ressource à long terme et les effets cumulés sur les cours d'eau et les nappes, dans un contexte de changement climatique. La question de la qualité des eaux superficielles et souterraines, notamment en cas d'incident ou de dysfonctionnement, constitue également un point de vigilance.

Déchets et résidus industriels

Le projet génère des quantités importantes de résidus issus du traitement des minerais. Les documents relèvent que la gestion, le stockage et la stabilité de ces déchets sur le long terme constituent **un enjeu majeur**, tant pour l'environnement que pour la sécurité. Des incertitudes subsistent quant aux volumes exacts, à leur évolution dans le temps et aux garanties apportées pour prévenir les pollutions diffuses.

Ripisylves et milieux aquatiques associés

Les aménagements projetés sont susceptibles d'affecter des zones de ripisylves et des milieux humides associés aux cours d'eau qui jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la régulation hydraulique et la qualité de l'eau. Les documents soulignent la nécessité de mieux caractériser ces impacts et de préciser les mesures d'évitement ou de compensation envisagées. Les analyses pédologiques annoncées pour le printemps 2025 n'ayant pas été réalisées, l'évaluation des impacts potentiels, notamment sur les 18,77 hectares de zones humides identifiées, demeure incomplète. Plus largement, les incidences Natura 2000 nécessitent un accès à l'étude complète pour en apprécier précisément les effets sur les espèces, les habitats et les périmètres concernés.

Radioactivité naturelle et substances associées

La présence de radioactivité naturelle dans certains matériaux excavés est identifiée comme un point d'attention. Les interrogations portent sur la caractérisation précise de ces matériaux, leur manipulation, leur stockage et les expositions potentielles pour les travailleurs, les populations riveraines et l'environnement. Les instances recommandent une information claire et accessible sur ce sujet, souvent perçu comme sensible par le public.

Le site de Beauvoir étant situé en zone à potentiel radon de catégorie 3, soit le niveau de risque le plus élevé, une vigilance renforcée et des mesures adaptées apparaissent nécessaires.

Paysages et artificialisation

L'implantation des installations industrielles, des zones de stockage et des infrastructures de transport est susceptible de modifier durablement les paysages. Les documents évoquent des impacts visibles à différentes distances, ainsi qu'une artificialisation significative des sols. Ces transformations sont régulièrement mises en regard des usages existants (forêts, activités agricoles, loisirs) et de l'identité paysagère des territoires concernés.

Durée d'exploitation et effets à long terme

L'allongement de la durée d'exploitation du projet, passée d'une estimation initiale d'environ 25 ans à une projection pouvant atteindre 50 ans, constitue un élément structurant des impacts environnementaux. Cette extension implique une pression prolongée sur les milieux naturels, les ressources en eau et les paysages, ainsi qu'une exposition étendue dans le temps aux nuisances, aux risques et aux effets cumulés. Elle pose également des questions majeures en matière de gestion à très long terme des déchets et résidus, de pérennité des ouvrages, de suivi environnemental et de responsabilité intergénérationnelle.

4. Incertitudes, scénarios et alternatives

La MRAE insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte les incertitudes et de présenter de manière comparative les différents scénarios étudiés, tant sur le plan environnemental que territorial. Ces attentes rejoignent celles exprimées lors de la concertation, plusieurs participants ayant souhaité une information plus complète sur les variantes possibles du projet et leurs conséquences respectives.

5. Concertation et participation du public

Le rapport des garantes de la CNDP dresse un bilan détaillé de la concertation post-débat. Il met en évidence une mobilisation réelle du public et des parties prenantes, ainsi qu'une diversité de contributions portant sur les impacts environnementaux, les retombées socio-économiques, les risques et la gouvernance du projet.

Les garantes soulignent les efforts réalisés pour assurer la continuité de l'information et du dialogue après le débat public. Elles identifient néanmoins des attentes fortes en matière de lisibilité des réponses apportées par le porteur de projet, de traçabilité de la prise en compte des contributions et de clarté sur les marges de décision encore ouvertes.

6. Enseignements transversaux

De manière transversale, plusieurs enseignements se dégagent :

- L'importance de renforcer la pédagogie autour des enjeux techniques et environnementaux ;
- La nécessité de mieux expliciter les choix, arbitrages et incertitudes ;
- Le rôle central de la concertation continue pour construire la compréhension et la confiance ;
- L'intérêt d'une prise en compte explicite des recommandations formulées par les instances indépendantes.

7. Notre position (avec rappel des éléments de notre plaidoyer)

► Sobriété avant extraction

Nous défendons l'idée que tout projet extractif doit être replacé dans une réflexion globale sur les besoins réels en ressources. La sobriété des usages, l'allongement de la durée de vie des équipements, le recyclage et l'écoconception constituent des leviers essentiels pour réduire les atteintes aux milieux naturels, limiter les pollutions et préserver la santé humaine.

Cette approche s'inscrit dans le principe de prévention, qui vise à **agir en amont pour éviter ou réduire les dommages environnementaux et sanitaires.**

► Anticiper pleinement l'après-mine

Une exploitation minière pouvant durer jusqu'à 50 ans engage le territoire bien au-delà de la phase industrielle. Les impacts sur l'eau, la gestion des déchets et résidus miniers, la biodiversité et les milieux naturels peuvent se prolonger longtemps après la fin de l'exploitation, avec des conséquences potentielles sur la qualité de l'environnement et la santé des populations. Dans un contexte d'incertitudes sur les effets à long terme, l'anticipation de l'après-mine relève du principe de précaution et suppose des garanties claires, durables et opposables.

► Responsabilité environnementale et sanitaire à long terme

Nous estimons que la protection de l'environnement ne peut être dissociée de la protection de la santé. Les risques de pollutions différées, les nuisances chroniques et les atteintes durables aux ressources naturelles peuvent affecter les conditions de vie des générations actuelles et futures. Il est donc essentiel que les responsabilités financières, techniques et juridiques liées à l'exploitation et à l'après-mine soient clairement définies, conformément au principe pollueur-payeur, afin d'éviter que ces impacts ne soient reportés sur les collectivités, les habitants ou les générations futures.

Conclusion

Les avis de la MRAe et les enseignements de la concertation convergent pour souligner l'importance des impacts environnementaux et sanitaires du projet EMILI, encore insuffisamment documentés à ce stade. L'allongement de la durée d'exploitation renforce ces enjeux et interroge la capacité à maîtriser les effets à long terme sur l'eau, la biodiversité, les paysages et la santé.

Dans ce contexte, l'information du public et la prise en compte des principes de prévention, de précaution et de responsabilité à long terme apparaissent essentielles pour permettre un débat éclairé sur l'avenir du territoire.